

## **CHSCT-S du 4 avril 2014**

### **Déclaration CGT, FO, SUD de l'Insee**

Depuis un an, beaucoup de travail a été accompli dans le cadre de ce CHSCT-S avec la mise en place :

- de la plateforme Inavem (très utile puisqu'en à peine un mois d'existence, déjà 3 appels),
- les formations sur les risques spécifiques des enquêteurs et enquêtrices qui vont pouvoir être déployées suite aux tests .
- notre collaboration porte aussi ses fruits sur le registre SST dématérialisé ‘
- Un premier éclairage des aspects juridiques sur l'accès aux immeubles

Quant à l'enquête CDT, nous sommes satisfaits qu'elle se concrétise sur le terrain, beaucoup de travail reste à faire et nous serons très vigilants sur son exploitation.

Cependant il reste encore des sujets cruciaux qui n'ont pas été traités comme :

- l'étude du poste de travail dans la résidence administrative de l'enquêteur enquêtrice
- l'étude du parc automobile ,
- Les facteurs de pénibilité pour les enquêteurs enquêtrices.
- La sécurité juridique pour l'exécution des missions des enquêteurs enquêtrices.

Nous dénonçons les difficultés quotidiennes de nos collègues quant aux téléphones peu fiables, les problèmes récurrents de transmission...

Nous constatons une dichotomie entre le CHSCT-S où les questions de conditions de santé au travail sont bien prises en compte et leurs mises en oeuvre: dysfonctionnement des procédures entraînant de très mauvaises prises en charge des accidents du travail, arrêts maladie et maladies professionnelles.

Nous demandons une évolution rapide sur tous ces points dans le cadre de groupes de travail dédiés dès 2014